



EDITORIAL

Joie du printemps

Au printemps, on est un peu fou,
Toutes les fenêtres sont claires,
Les prés sont pleins de
primevères,
On voit des nouveautés partout.
Oh ! regarde, une branche verte !
Ses feuilles sortent de l'étui !
Une tulipe s'est ouverte...
Ce soir, il ne fera pas nuit,
Les oiseaux chantent à tue-tête,
Et tous les enfants sont contents
On dirait que c'est une fête...
Ah ! que c'est joli le printemps !

Lucie Delarue-Mardrus



PORTONS ASSISTANCE

Maintenant, place au jeu :

Il est 8H30, nous prenons notre véhicule pour nous rendre à notre travail à Saint-Etienne. Bien sûr, nous sommes pressés, un peu en retard peut être, et voila que sur notre route nous apercevons dans le fossé une voiture manifestement accidentée....

Faisons un quiz :

Que faisons-nous ?

1. Nous continuons notre route, "tiens encore un qui s'est planté", et bien sûr nous sommes si pressés....
2. Nous ralentissons, jetons un coup d'oeil rapide par la fenêtre de notre auto, "ça a l'air d'aller, je ne vois rien", nous poursuivons notre route.
3. Nous stoppons notre véhicule, mettons nos feux de détresse, notre beau gilet jaune, et allons voir dans le véhicule accidenté si une personne a besoin de secours.

RESULTATS : il n'y a qu'une seule bonne réponse :

L'article 223-6 du code pénal condamne l'absence volontaire de porter assistance à une personne en péril.

L'exemple le plus typique est celui de l'automobiliste pressé qui ne s'arrête pas en passant à côté d'un accident ayant d'évidence provoqué des victimes. Ce qui est le cas si nous avons répondu 1 ou 2.

BRAVO, nous avons répondu 3, nous respectons la loi, et nous nous sentons responsables aussi de la vie de nos concitoyens.

Nous sommes vraiment très forts...

Margreet et Gilbert

ECOLE NUMERIQUE RURALE

L'école du Bessat va bénéficier, dès la rentrée des vacances de Pâques, du programme en faveur du développement des écoles numériques rurales.

Ce plan national a été lancé par le gouvernement en mars 2009 afin de permettre aux petites communes (moins de 2000 habitants) d'investir dans du matériel informatique décrit dans un cahier des charges.

La municipalité a souhaité candidater et conjointement avec l'équipe enseignante, a déposé un dossier.

Sur 5000 communes éligibles au niveau national, la Loire en comptait 54. Refusé dans un premier temps en septembre 2009, notre dossier a été accepté en février 2010, suite à une demande de prolongation du plan de l'Union des Communes Rurales de la Loire. Ainsi 11 écoles de la Loire ont été retenues en ce début d'année.

L'état participe financièrement en versant une subvention de 80% plafonnée à 9000€. Ainsi, la commune se voit attribuer cette somme pour une dépense totale HT de 12818.00€

L'école va ainsi être dotée d'une classe nomade de 12 postes élèves (PC 10 pouces), d'un tableau blanc interactif, d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur portable maître pour l'enseignant(18 pouces).

Nos écoliers sauront sûrement profiter au maximum de ce nouvel outil. Une technologie qui ne leur est pas inconnue. pour un apprentissage high-tech.

"RECHERCHE NOUNOU DESESPEREMENT"

La commune compte 3 assistantes maternelles dont seulement deux accueillent les enfants en journée : Denise BENIERE et Carine ROCHETTE, Sophie TREMEAU ayant repris son activité à temps partiel ne peut qu'intervenir en péri-scolaire.

Nous venons d'apprendre que Carine ROCHETTE va cesser ponctuellement son activité dès la rentrée. Nous n'avons pas d'autres assistantes maternelles sur le village et les parents qui souhaitent que leurs enfants restent sur notre commune où ils ont choisi de s'installer se trouvent en difficulté.

La commune est prête à réfléchir à un accueil péri-scolaire le matin pour les enfants scolarisés mais est dans l'impossibilité, actuellement et dans un délai si court, d'envisager un accueil des tous petits.

C'est pourquoi nous lançons un appel et demandons aux personnes qui sont en recherche de travail et qui souhaitent s'occuper d'enfants de bien vouloir prendre contact avec

- le Relais Assistantes Maternelles au 04 77 39 25 78
 - le Conseil Général de la Loire service PMI au 04 77 29 27 67
- pour les conditions d'agrément, l'évolution de la profession, etc...

Les assistantes maternelles en place actuellement sont prêtes à vous conseiller, à échanger avec vous sur leur expérience.

Pour leurs coordonnées, bien vouloir contacter Françoise Charreyron 04 77 20 42 50 ou 06 81 34 04 84.

Bilan de l'Espace Nordique des Monts du Pilat Saison 2009-2010

La hauteur de neige cumulée sur la saison s'élève à 1.70 mètre.

Au niveau de l'aspect technique.

- 250 heures de damage ont été effectuées sur le domaine des Grands Bois et le snow tubing.
- 20 contrats vacataires d'une durée de 2 à 30 jours ont été signés

Domaine du Bessat/Les Grands Bois

- 59 jours d'ouverture du 10 janvier au 14 mars
- vente de 250 abonnements annuels et 230 cartes clubs

Domaine de Burdignes

- 32 jours d'ouverture du 10 janvier au 28 février

Domaine de Saint Régis du Coin

- 12 jours d'ouverture du 23 janvier au 28 février

SnowTubbing et Ludoski

- 31 jours d'ouverture du 6 janvier au 28 février

Valorisation du site du Tremplin et du Thoïl

Dans le cadre du Contrat de Parc et du Contrat Territorial de Développement, la précédente municipalité a fait le choix de valoriser deux sites porteurs de l'histoire de notre village : le Tremplin et le château du Thoïl.

Courant 2009, avec le soutien financier du Conseil Général dans le cadre du contrat territorial de développement et du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Parc, des travaux de débroussaillage de la piste de réception, de mise en sécurité du mur de l'ancien tremplin de saut à ski ont été effectués.

Pour finaliser ce projet des panneaux didactiques, avec intégration de photos anciennes, au Tremplin ainsi qu'au château du Thoïl ont été réalisés afin de retracer l'histoire de ces deux sites.

Un grand merci à Michel ACHARD, Gérard MATHERN et André TARDY qui ont fortement contribué à l'élaboration des textes et à la recherche de photos pour la réalisation des panneaux.

ETAT CIVIL

Naissance

Tristan SIMEON - - RIVOLIER
Né le 25/01/2010

Mariage

Yuka IKEUCHI
Jean Régis ABRIAL
16/01/2010

ANIMATIONS

Samedi 8 mai : jeux de piste (Foyer Rural)

Samedi 5 juin : concert avec les groupes SOULALMIGHTY et DUODENUM (Foyer Rural)

Samedi 12 juin : Vente de brioches (Association de Parents d'Elèves)

Samedi 19 juin : **Kermesse de l'école** (Association de Parents d'Elèves)

Samedi 3 juillet : **Tournoi de pétanque** (Foyer Rural)

Mercredi 14 juillet : Apéro chapeau + photo des Bessataires (Foyer Rural)

Fête du village

Samedi 31 juillet : **Feu d'artifice et bal** (Foyer Rural)

Dimanche 1er août: kermesse

Dimanche 12 septembre : Trail du Bessat (Bessat Sports d'Hiver)

Week-end du 25 et 26 septembre : 9ème Pilat Historique (Bessat Rally Historic)

Week-end du 3 et 4 octobre : rallye cartographique FFVE Type C comptant pour le Challenge Cartosud 2010 et pour le Trophée de la Route Bleue (Les Routes d'Exbrayat)

INFOS DIVERSES - RAPPEL

**Commémoration du
8 Mai 1945**

Rassemblement à 11 heures
au monument aux morts

**Opération Pilat Propre
Samedi 29 mai**

RV à 9h30 devant à la Mairie

**Vente de fleurs
Samedi 29 mai**

Organisée par l'association
de la cantine

**Fleurissement de la commune
Samedi 12 juin**

Avec l'association de la
cantine et les bénévoles

Contact ADMR

Claudette Michel, responsable ADMR
de Tarentaise, prendra désormais en
charge les dossiers familles et
personnes âgées sur le Bessat.
Vous pouvez la contacter au
04 77 20 43 29 ou 09 65 36 68 84.

Depuis le 20 mars,

M. Dominique PAVESIO a repris le
Restaurant la Fondue.

Nous lui souhaitons bienvenue et beaucoup
de réussite.

Merci et bonne continuation au Père
Charles dans sa nouvelle vie.

**Dominique PAVESIO vous invite pour
l'inauguration le
Vendredi 4 juin à 19 heures**

Erratum

Dans l'éditorial du bulletin municipal
N° 49 de Janvier 2010 l'épicerie n'a pas
été citée parmi les commerces qui sont
et font la vie du village.

Toutes nos excuses pour cet oubli

Secrétariat de mairie

MARDI de 10H à 12H

JEUDI de 14H à 17H

VENDREDI de 17H30 à 19H

Agence Postale Communale

04 77 51 87 71

ouverture du mardi au samedi de
9H à 12H

Réponse du Conseil Municipal du Bessat à la polémique concernant la société Raidlight

Le Conseil Municipal du Bessat tient à rétablir la véracité des faits et à souligner que contrairement à ce qui a été dit dans la presse, ce n'est pas trois mais un seul refus qui a été opposé à la société Raidlight, celui voté le 2 mars 2010, pour les raisons exposées ci-dessous.

En effet, les propos tendancieux exprimés par les représentants de la Société Raidlight en date du 10 avril 2010, ne correspondent pas à la réalité.

L'accueil de cette société sur le Bessat a été l'objet d'une grande attention et réflexion de la part des élus de la commune.

Plusieurs sites ont tout d'abord retenu l'attention des deux parties. Après examen deux projets ont été éliminés, et un troisième, dans le centre du village, a été très proche d'aboutir à un accord. Tous ces projets ont reçu l'approbation du conseil.

Dans le même temps, la communauté de commune a proposé une parcelle prévue pour un parking et située sur la zone protégée du col de Chaubouret. Les difficultés sur la levée des réserves, après étude, ont entraîné un refus du projet par le conseil municipal.

Les solutions « centre du village » étudiées en premières instances restaient toujours d'actualité et n'ont pas abouti par la seule volonté de Monsieur Laval.

Le vote négatif du conseil municipal a engendré une réaction excessive chez Raidlight, et l'arrêt de recherche d'autres solutions au Bessat.

Les commentaires sur les motifs du refus d'installation de la Société Raidlight, les effets d'annonce tels la mise en place de barbelés ou de l'hostilité de certains commerçants tout ceci est totalement disproportionné par rapport aux décisions prises.

Résumé des faits et délibération du 2 mars

La société Raidlight a manifesté ces derniers mois une forte volonté d'implantation sur notre commune à travers différents projets.

Le dernier en date concernait son installation sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes des Monts du Pilat : le parking du bas sur le site de Chaubouret récemment aménagé par cette dernière dans le cadre d'une complète réhabilitation à des fins touristiques.

Poussée par l'intérêt économique et social d'une telle implantation sur son territoire, la CCMP a voté très rapidement la vente de la parcelle sans connaissance préalable des réserves liées à ce terrain pour un espace marché ou parking, sous estimant d'éventuelles conséquences juridiques et ignorant l'historique de toutes les demandes d'activités commerciales refusées par le passé sur l'ensemble du site de Chaubouret.

Sous de nombreuses pressions, et sans négliger l'intérêt de notre commune, le Conseil Municipal a dû délibérer sur l'engagement d'une procédure de modification du POS libérant cette parcelle à la vente à des fins d'exploitation commerciale.

Par souci d'équité et d'équilibre économique, par la volonté d'éviter toute procédure judiciaire, par respect de ses engagements, le Conseil Municipal a refusé la modification du POS, conscient que tout le site de Chaubouret mérite une réflexion globale dans le cadre de l'élaboration future du PLU auquel les bessataires seront associés via l'enquête publique.

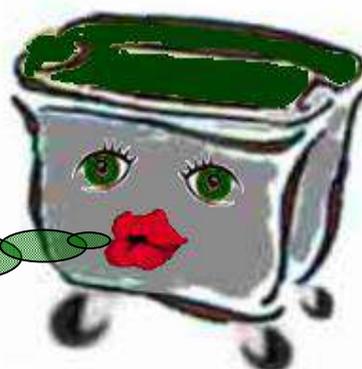
Annexes recto-verso au journal N° 50 avril 2010

La Mairie du BESSAT bat le rappel :

Mes déchets au bon endroit



J'y crois pas !..Y'a du papier
et du plastique chez toi. ???
Pourtant.... j' suis à côté...!!!



Et toi...!!! Heureusement qu'on
t'a fermé à clefs, ...
Sinon.. j' suis pas sûr que tu
piquerais pas mes déchets...!!!



Trier c' est pas compliqué...
Surtout quand les bennes sont à côté
Et si le carton ne rentre pas
Le déchirer tu pourras...
